



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 17 AU 23 JUILLET 2010

N° 117

### Dans ce numéro :

MAROC	2
INTERNATIONAL	7
A SAVOIR	8

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Cette semaine, la presse nationale s'est intéressée aux affaires de suspension et de révocation de plusieurs hauts responsables et élus communaux. Motifs : Corruption et mauvaise gestion. Plusieurs poursuites judiciaires sont prévues notamment dans des dossiers épineux comme celui des élections communales ou bien de l'habitat insalubre.

19/07/2010



### Gouvernance locale : Huit élus révoqués

Le Ministère de l'Intérieur vient de suspendre de leurs fonctions huit élus communaux à Médiouna, Berrechid et Khouribga. Ces élus seraient accusés de n'avoir pas respecté les lois et règlements en vigueur no-

tamment la charte communale et les textes relatifs à l'urbanisme. L'information a été publiée au Bulletin officiel n° 5856 du 15 juillet 2010. Des poursuites judiciaires pourraient suivre ces suspensions.

21/07/2010



### Suspension de hauts responsables à Al Hoceima

Mardi 20 juillet, de hauts responsables de la région d'Al Hoceima ont été suspendus de leurs fonctions. Selon les sources du quotidien « Assabah », il s'agit de responsables locaux et de représentants de la douane, des ministères de l'intérieur, de l'équipement et de l'éducation ainsi que de responsables de la sûreté nationale

et de la gendarmerie royale. Selon les mêmes sources, des instructions ont été données pour suspendre le Wali de la ville. Ces décisions ont été prises en raison de dysfonctionnements et d'irrégularités constatées dans la gestion de quelques dossiers sensibles.

23/07/2010



### La DGSN sanctionne

Le préfet de police de Tétouan a été muté et réaffecté à Dakhla. Cinq autres fonctionnaires ont subi la même sanction disciplinaire. La cause ? Il y en a plusieurs. D'abord, un aliéné a pu entrer dans la résidence

royale de M'diq, à l'insu des agents de sécurité. Ensuite, on reproche au préfet des ingérences politiques qui lui ont valu l'inimitié des élus et des hommes d'affaires locaux.



### L'habitat insalubre fait tomber des têtes

Plusieurs présidents de communes et élus locaux ont été relevés de leurs mandats pour implication dans des affaires d'habitat insalubre. Mais ce n'est pas la seule cause, certains présidents ont été démis parce qu'ils

n'ont pas le niveau des études primaires comme l'exige la loi. Le fait important est que ces élus appartiennent à plusieurs partis politiques.

17-18/07/2010

TELQUEL  
Online

## Où va l'argent des Habous ?

« ...La direction des Habous devra désormais rendre des comptes au conseil supérieur de surveillance », annonce le ministre des Affaires islamiques, Ahmed Toufiq. Dernier acte de la réforme du champ religieux, le code des Habous, institué par le dahir du 23 février 2010, vient d'être publié au Bulletin officiel, le

14 juin. Il entrera en vigueur à partir de janvier 2011. Ce nouveau texte promet de changer beaucoup de choses. Grâce à lui, les Habous pourront enfin devenir le bras économique d'un ministère qui, malgré sa richesse réelle ou fantasmée, compte toujours sur les aides de l'Etat pour boucler des fins de mois difficiles.



## Le ministre de la Justice demande une enquête sur un dossier de corruption électorale

Selon des sources bien informées, le ministre de la justice a demandé aux autorités judiciaires de Rabat d'ouvrir une enquête sur un dossier de corruption électorale à Témara, à la suite de la plainte des membres du

PAM contre un conseiller parlementaire du parti de l'Is-tiqlal. Selon les mêmes sources, l'enquête porte sur la délivrance de cartes d'électeur à des personnes ne résidant pas dans la commune.

19/07/2010

ECO PLUS

## Conseil de la concurrence et Instance centrale de prévention de la corruption souhaitent de nouvelles prérogatives

Coup sur coup, on a assisté ces dernières semaines à la sortie de deux rapports. Celui de l'Instance centrale de prévention de la corruption publié dans son intégralité. Et l'autre, dont on attend l'édition officielle, qui émane du conseil de la concurrence. Ces deux documents semblent ne pas avoir de rapport particulier entre eux. En revanche, c'est la nature de ces deux instances qui les rapproche. Notamment, le débat sur la question de leurs prérogatives respectives. Abdelali Benamour, président du conseil de la concurrence ne cesse de demander de dépasser le stade d'une institution purement

consultative, pour devenir une instance décisionnelle. L'instance centrale de prévention de la corruption paraît suivre la même démarche mais sans faire pression. Si l'opinion publique paraît sceptique quant au rôle de cette institution, son président ramène les choses à leur valeur, disons, objective. Pour Abdeslam Abouddrar, il ne faut pas omettre que l'instance a une mission de prévention. Or, quand on met en place des mesures préventives, il ne faut pas s'attendre à des résultats dans l'immédiat.

بيان اليوم

## Rapport de la Fondation Abderrahim Bouabid : le développement économique exige la transparence dans la prise de décision et l'accès du citoyen à l'information

La fondation Abderrahim Bouabid affirme, dans un rapport publié récemment que malgré le développement économique qu'a connu le Maroc ces dernières années, la croissance enregistrée reste insuffisante. Le rapport souligne que le développement économique exi-

ge la transparence dans la prise de décision et l'accès du citoyen à l'information. « Le rapport estime que, pour être classé dans les pays à revenu intermédiaire, le Maroc doit réaliser un taux de croissance annuel de 6 à 8 % ».

20/07/2010

**ALBALANE** Des poursuites à la suite du rapport de la Cour des comptes ?

Des poursuites judiciaires pourraient être engagées par le parquet général à l'encontre des responsables accusés de mauvaise gestion, dilapidation de deniers publics et trafic d'influence dans le dernier rapport de la Cour des comptes. Sur la liste des accusés, selon des informations concordantes, figurent plus d'une quinzaine de responsables de l'office national des aéroports (ONDA). Le centre cinématographique marocain (CCM), certains offices régionaux de mise en valeur

agricole (ORMVA), la marocaine des jeux et des sports, la société nationale de transport et de logistique, le ministère de l'énergie et des mines et d'autres établissements sont également dans le lot des accusés. Cela revient à dire que le travail accompli par les experts de la Cour des comptes sera bien mené à terme. Et dès que les dossiers seront confiés à la brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ), des têtes tomberont et toutes les défaillances ayant émaillé leurs gestions seront dévoilées.

**المساء** Le ministère de l'intérieur demande au tribunal administratif le paiement d'indemnisations pour expropriation par le ministère de l'équipement

Vendredi 16 Juillet, le représentant du ministère de l'équipement de la province de Moulay Yacoub a reçu 29 conseillers de la commune urbaine d'Ain Chkef, pour répondre à leurs questions sur le retard dans le paiement des indemnisations aux paysans expropriés pour la construction de l'autoroute qui relie Taza à Oujda. Ce responsable a indiqué que son administration attend encore les instructions pour indemniser les paysans

lésés, ajoutant que les procédures d'expropriation sont terminées, mais que le comité provincial n'a pas encore déterminé le prix des terrains. En conséquence, le représentant du ministère de l'intérieur a affirmé que son ministère a déposé un recours au tribunal administratif pour obliger le ministère de l'équipement à indemniser les propriétaires des terrains.

21/07/2010

**الصباح** Enquête de la sûreté sur les agents poursuivis pour corruption à Casablanca

Selon des sources bien informées, la direction générale de la sûreté nationale enquête sur la poursuite de cinq agents de la sûreté à Casablanca, pour extorsion, corruption et abus de pouvoir. Les mêmes sources signalent l'existence d'un conflit entre les responsables de la

sûreté et certains responsables à la préfecture de police, et indiquent que la réouverture du procès de falsification de cartes nationales d'identité peut apporter des révélations et contribuer à l'acquittement des cinq agents de la sûreté.

**الصباح** Arrestation d'un gendarme pour corruption à El Hajeb

Lundi 19 juillet à El Hajeb, un gendarme a été arrêté pour corruption, sur les instructions du procureur général au responsable du commandement régional de la gendarmerie royale, après que de l'argent ait été extorqué à un citoyen pour dresser le PV d'un accident de circulation. Selon les sources du journal, la personne

impliquée dans cet accident a déposé une plainte au procureur général, dans laquelle il a déclaré que le gendarme lui a demandé 1000dh. Le gendarme a été suspendu de ses fonctions en attendant d'être déféré au tribunal.

22/07/2010

DIVERS



### El Ferraâ auditionné pour détournement de deniers publics

L'ex-président de la mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP), Mohammed El Ferraâ se serait trop longtemps prévalu de son statut de parlementaire et de l'immunité qui va avec. Le représentant du ministère public près la Cour d'appel de Rabat a décidé de soumettre son cas au juge d'instruction, Abdelkader Chentouf. L'acte d'accusation fait

état de dilapidation et détournement de deniers publics. El Ferraâ, désormais en liberté provisoire, sera soumis ultérieurement à un interrogatoire plus poussé. Poursuivis dans le même dossier, l'ex-directrice de la Mutuelle Wafaa Bennani, ainsi que Wafa El Hansali, Mohamed Rguig et Abdelaziz Bouticha ont également bénéficié de la liberté provisoire.



### Arrestation du parlementaire Chaou accusé de trafic international de drogue

Des sources du quotidien « Akhbar al yaoum » ont affirmé que la police de Bruxelles a arrêté, mardi 20 juillet, le parlementaire Said Chaou, accusé de trafic international de drogue, à la suite d'un mandat d'arrêt

international lancé par les services de la sûreté marocaine il y a de deux mois.



### Un an de prison ferme pour abus de confiance au Syndic des jardins de la palmeraie

Mardi 20 juillet, le tribunal de première instance de Marrakech a condamné l'ex-syndic de l'union des propriétaires des jardins de la palmeraie à Marrakech à un an de prison ferme et une amende de 500 mille dir-

hams, pour abus de confiance et escroquerie. L'accusé a été interrogé sur le détournement d'un milliard et demi de centimes des comptes bancaires de l'union et le retrait illégal de plusieurs sommes d'argent.

23/07/2010



### Poursuites judiciaires imminentes contre Fadel Drissi

« Après l'affaire ONDA, c'est au tour de l'ancien patron de la marocaine des jeux et des sports, Fadel Drissi, de se retrouver dans le collimateur de la justice. L'ouverture de ce dossier est imminente. Le procureur général du Roi près de la Cour des comptes, Abdellatif Benzaïdia, a été chargé d'instruire ce dossier qui fait suite au dernier rapport de la Cour des comptes. Fadel Drissi, qui est resté pendant 15 ans à la tête de la maro-

caine des jeux et des sports, est accusé par ce rapport, « de gabegie, de cumul de fonctions et de détournement de fonds ». Fadel Drissi aura, toujours selon la Cour des comptes, « profité durant des années des avantages de son poste de responsabilité à des fins personnelles ». Des sources bien informées révèlent en effet que l'enquête d'instruction va commencer début septembre 2010 ».

23/07/2010

**Détournement d'un milliard de centimes à l'agence nationale de la conservation foncière de Rabat**

La brigade nationale de la police judiciaire a lancé la semaine dernière une enquête sur une affaire de détournement portant sur plus d'un milliard de centimes, à l'agence nationale de la conservation foncière à Rabat. Selon des sources bien informées, le détournement a été réalisé par l'encaissement de chèques bancaires de la trésorerie générale et du crédit agricole marocain. Les

montants retirés sont de 50 à 100 millions de centimes. Les mêmes sources ont indiqué que les chèques relèvent de la direction des ressources financières de l'agence, et qu'ils ont été tirés à la trésorerie et au crédit agricole, avec la signature du directeur des ressources financières qui a démenti cette signature lors de l'enquête.

19/07/2010

**le jour** Corruption transnationale : l'Afrique du Sud doit adopter une démarche plus volontariste (OCDE)

Selon un nouveau rapport du groupe de travail sur la corruption de l'OCDE, l'Afrique du Sud doit intensifier ses efforts de détection, d'investigation et de poursuites des faits de corruption dans les transactions commerciales internationales. Dans le cadre de son cycle normal d'examens, le groupe de travail de l'OCDE sur la corruption vient d'achever un examen de la mise en œuvre par l'Afrique du Sud de la convention sur la lutte contre la corruption d'agents

publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et des instruments connexes. Après ses recommandations, le groupe de travail a souligné les aspects positifs des efforts consentis par l'Afrique du Sud pour lutter contre la corruption transnationale, notamment l'adoption d'un solide dispositif législatif de lutte contre la corruption transnationale dans le cadre de la Loi relative à la prévention et à la répression de la corruption.

20/07/2010

**Courrier** Un grand pas dans la lutte contre la corruption

Aucune loi ne peut être adoptée par le congrès américain sans être accompagnée de fragments de textes sans aucun rapport avec le projet initial. Toutefois, dans le cas du projet Dodd-Franck sur la réforme financière, cette cuisine politique a permis l'introduction d'un additif particulièrement appétissant : une nouvelle obligation de transparence pour les compagnies pétrolières, gazières et minières. La loi, présentée par les sénateurs Benjamin Cardin et Richard Lugar, oblige toute entre-

prise américaine menant, où que ce soit dans le monde, des activités dans l'industrie du pétrole, du gaz ou des minéraux à indiquer dans son rapport annuel le montant de ses contributions à la Securities and Exchange Commission (le gendarme de la bourse américaine). Si elles veulent avoir accès aux marchés des capitaux américains, les entreprises - nationales et étrangères - devront publier toutes les redevances, taxes et autres paiements effectués projet par projet, pays par pays.

21/07/2010

**affaires-strategiques.info** La corruption en Roumanie

La commission européenne vient de publier son rapport annuel de suivi sur la lutte contre la corruption en Roumanie et en Bulgarie. Ces deux pays entrés en 2007 dans l'union sont surveillés de près depuis leur adhésion, du fait de leur taux de corruption traditionnellement élevé, lié à l'importance du crime organisé dans ces pays, et plus généralement dans la région des

Balkans. Or, si le rapport semble se contenter de l'action de la Bulgarie dans ce domaine, la Roumanie est quant à elle tout particulièrement pointée du doigt. La commission l'accuse de ne pas respecter les engagements pris à son entrée dans l'union européenne. Dans une conférence de presse, le président roumain a réagi fortement aux résultats du rapport.

## Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 juillet 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)

## Avis aux étudiant(e)s de master et de doctorat

Pour soutenir les étudiant(e)s chercheurs en master et en doctorat, en sciences juridiques économiques et sociales, travaillant sur un sujet lié à la corruption, Transparency Maroc met à leur disposition un dispositif constitué de :

- Séances d'encadrement par des spécialistes et des experts pour les soutenir dans leurs recherches
- Documentation relative à la thématique de la corruption
- Aide financière éventuelle pour les étudiant(e)s retenus peut être envisagée selon les ressources existantes.

Un comité de sélection retiendra les candidatures les plus intéressantes. La priorité sera donnée aux sujets portant sur la thématique de la corruption au niveau local, régional et national au Maroc.

Un dossier doit être constitué et envoyé à l'adresse électronique de Transparency Maroc [luttezcontrela-corruption@transparencymaroc.ma](mailto:luttezcontrela-corruption@transparencymaroc.ma) La liste des étudiant(e)s retenue(e)s sera affichée sur le site Web de l'association [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma) à la fin du mois d'août 2010.

[Le dossier doit être envoyé avant le 30 juillet 2010](#)

## Contact :

### TRANSPARENCY MAROC

**Observatoire de la Corruption**

**Résidence Kays, Immeuble D,**

**Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal**

**Rabat**

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : [observatoire@transparencymaroc.ma](mailto:observatoire@transparencymaroc.ma)

Site : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)